



TOGETHER
for a sustainable future

OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50th anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



TOGETHER
for a sustainable future

DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

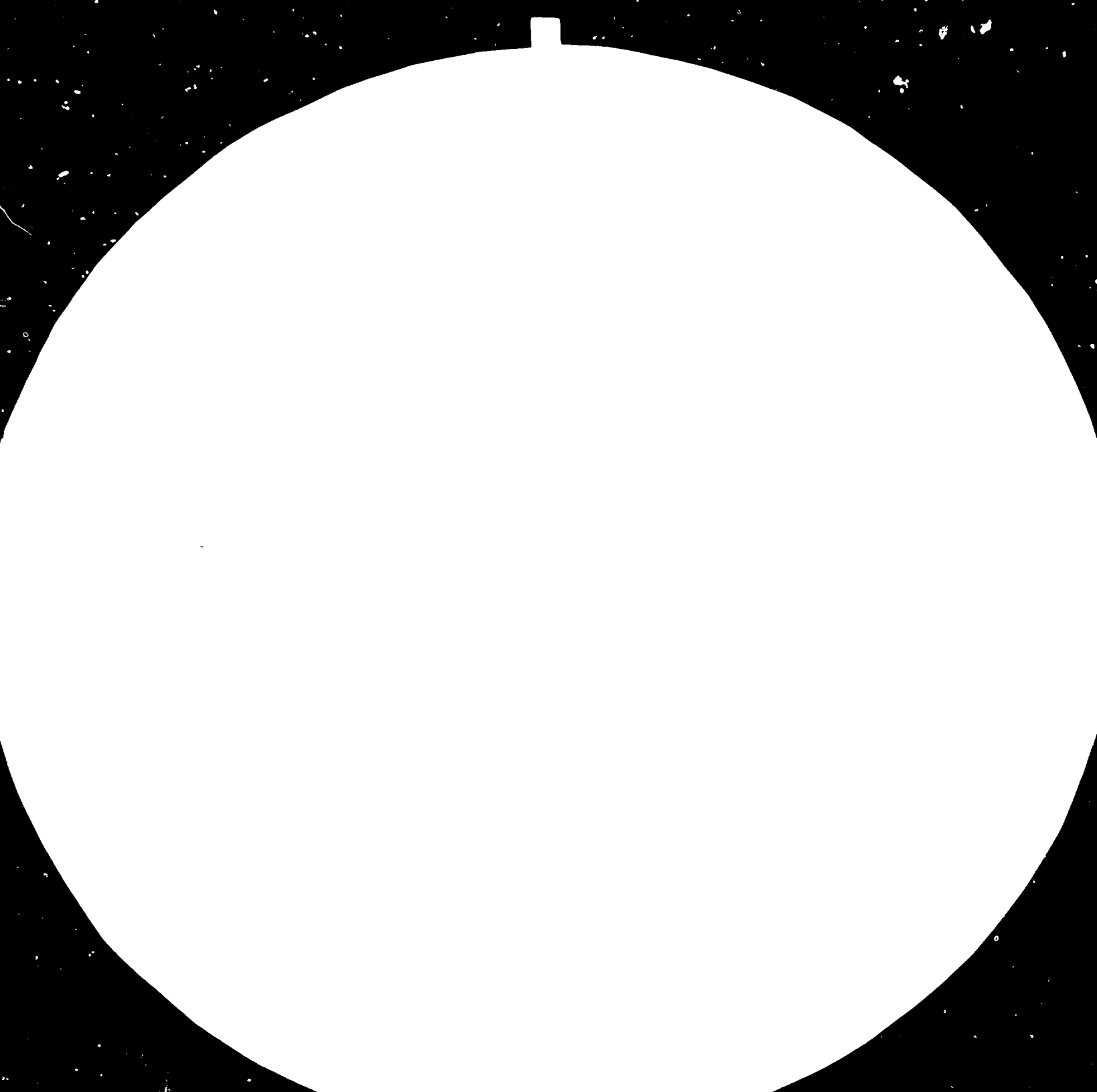
FAIR USE POLICY

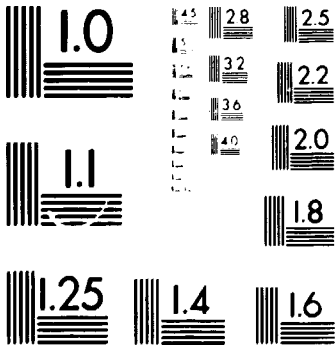
Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

CONTACT

Please contact publications@unido.org for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at www.unido.org





MICROCOPY RESOLUTION TEST CHART
 NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
 STANDARD REFERENCE MATERIAL 1010a
 (ANSI and ISO TEST CHART No. 2)



13884-F



Distr. LIMITEE

ID/WG.427/7
14 août 1984

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

Deuxième Consultation sur l'industrie alimentaire
et plus particulièrement sur les huiles et
graisses végétales

Copenhague (Danemark), 15-19 octobre 1984

Question No 2

ROLE DES COOPERATIVES ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
DANS LE DEVELOPPEMENT INTEGRE DE L'INDUSTRIE ALIMENTAIRE*

Document établi par
le secrétariat de l'ONUDI

2523

* Traduction d'un document n'ayant pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. Quel peut être le rôle des coopératives ?	3
II. Obstacles entravant le renforcement de la collaboration	4
III. Conditions d'une collaboration accrue	5
IV. Domaines de collaboration	7
V. Petites et moyennes entreprises	12
VI. Thèmes de discussion	14
Annexe I	16
Annexe II	17
Notes	18

RESUME

Le présent document thématique examine le rôle de nouveaux partenaires dans la coopération internationale requis pour le progrès intégré de l'industrie alimentaire dans les pays en développement. Parmi ces partenaires éventuels figurent les coopératives agro-alimentaires et les petites et moyennes entreprises de pays développés. Leur expérience et leurs réalisations en matière de développement intégré des industries agro-alimentaires dans les pays industrialisés pourraient être utilisées sous de multiples aspects aux fins d'une coopération accrue avec divers partenaires dans les pays en développement. Or, ceci nécessite la création de conditions plus favorables, tant dans les pays développés que dans les pays en développement.

I. QUEL PEUT ETRE LE ROLE DES COOPERATIVES ?

1. A ce jour, les sociétés transnationales sont les principaux partenaires internationaux de l'industrie agro-alimentaire des pays en développement. Elles fournissent la technologie de pointe ainsi que les arrangements financiers permettant de faciliter son utilisation; elles peuvent aussi se charger de commercialiser les produits. Elles sont souvent poussées à étendre leurs activités aux pays en développement, puisqu'elles sont les seuls partenaires bien connus dans la coopération internationale. Or, elles ne tiennent pas suffisamment compte des objectifs de développement du pays hôte car leurs activités nettement axées sur la recherche du profit ne vont pas toujours de pair avec les besoins à long terme des pays en développement.

2. La position de force qu'occupent les sociétés transnationales dans le secteur alimentaire des pays en développement pose un certain nombre de questions aux décideurs : pourrait-on réellement les remplacer ? Quels sont les autres partenaires pouvant s'y ajouter pour réaliser une coopération étendue et fournir une assistance technique aux pays en développement ?

3. Les coopératives, surtout les coopératives agro-alimentaires, mais aussi les associations de coopératives de consommateurs, figurent parmi les partenaires éventuels. Les coopératives occupent une place importante dans la structure industrielle actuelle des pays à économie de marché et des pays à économie planifiée et pourraient jouer un rôle de plus en plus efficace dans la coopération internationale, en raison de certaines de leurs qualités :

- Expérience d'un développement intégré des industries agro-alimentaires des pays industrialisés, depuis la production des matières premières jusqu'à la commercialisation des produits;
- Expérience des diverses formes d'assistance technique aux pays en développement;
- Technologie moderne, savoir-faire, cadres et main-d'oeuvre hautement qualifiés, structures et services ayant fait leurs preuves et convenant aux besoins des pays en développement désireux de développer leur industrie agro-alimentaire;

- Principes fondamentaux du mouvement coopératif : satisfaire les besoins et les aspirations de ses membres et assurer une répartition équitable des excédents. Ceci peut séduire un groupe important de la population rurale dans les pays en développement, à condition que l'autonomie du mouvement coopératif soit respectée.

II. OBSTACLES ENTRAVANT LE RENFORCEMENT DE LA COLLABORATION

4. Actuellement, la collaboration entre les coopératives de pays développés et les pays en développement est restreinte, en raison de diverses difficultés que l'on rencontre tant dans les premiers que dans les seconds.

5. Dans les pays en développement, il s'agit de problèmes financiers (manque ou insuffisance de ressources financières, difficulté d'obtenir des crédits, restrictions monétaires, etc.), ainsi que de problèmes d'administration et de communication (manque de renseignements sur les coopératives qui pourraient être des partenaires, barrière linguistique, semaines de travail différentes, accès restreint aux médias, retards dus à la bureaucratie, etc.).

6. L'obligation de souscrire au capital social du projet, à titre de garantie de l'engagement de la coopérative, est un facteur spécifique qui entrave souvent la participation à des projets dans les pays en développement. Cette participation minoritaire est très souvent inacceptable pour les coopératives en raison du risque de cet investissement. L'absence d'un fonds de capitaux de risque, qui pourrait servir de protection supplémentaire, empêche très souvent une telle collaboration.

7. Les principaux obstacles dans les pays développés sont liés aux activités des coopératives agro-alimentaires, qui sont tournées vers l'intérieur et visent essentiellement à satisfaire les besoins de leurs membres. D'autres contraintes ont trait au manque d'informations sur des projets envisagés dans les pays en développement, à une protection juridique et financière inadéquate contre les risques commerciaux, au manque de ressources financières, etc.

III. CONDITIONS D'UNE COLLABORATION ACCRUE

8. Une collaboration plus étroite entre les coopératives des pays industrialisés et les pays en développement nécessite la création de conditions plus favorables dans les uns et dans les autres.

9. Tout d'abord, les objectifs des coopératives de pays développés, essentiellement axés sur leurs membres, pourraient aussi viser la coopération avec les pays en développement, à condition que les membres des coopératives, qui peuvent décider eux-mêmes de l'orientation à donner aux activités de celles-ci, soient convaincus des avantages qu'ils y trouveraient. Ce principe de base n'exclut pas d'autres relations.

10. Pour accroître leur collaboration avec les pays en développement, les coopératives ont besoin d'une aide financière. Elles devraient disposer des mêmes facilités d'accès que d'autres agents aux mécanismes du crédit, aux garanties, à des tarifs fiscaux souples, à l'assurance-crédit à l'exportation et à une aide financière pour leurs activités. Certains programmes nouveaux, tels que les garanties de prêts, pourraient être aussi utiles.

11. Il existe plusieurs sources de financement (Banque mondiale, banques régionales de développement, institutions publiques et bilatérales dans les pays industrialisés, PNUD, FIDA, etc.) et il existe aussi plusieurs institutions financières coopératives importantes dans les pays industrialisés. Plusieurs pays en développement, tels que l'Egypte, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Panama, le Mexique, Sri Lanka disposent de banques coopératives solidement établies, dont le but est le développement industriel global du pays, une attention particulière étant accordée aux petites entreprises industrielles, y compris les installations coopératives de traitement. De manière générale, un certain nombre de sources de financement existent, mais on a besoin de mieux pouvoir les détecter et de les utiliser de manière appropriée pour les activités opérationnelles des coopératives dans les pays en développement.

12. L'accroissement du rôle des coopératives a pour condition préalable l'établissement d'un meilleur courant d'informations sur l'opportunité et les possibilités de projets dans les pays en développement, ainsi que sur les conditions particulières du marché, les ressources en matières premières, etc. Etant donné que les coopératives de pays développés qui pourraient devenir des partenaires ne sont pas disposées à prendre le risque de s'engager

dans des domaines sur lesquels elles sont mal renseignées, on devrait s'efforcer, dans toute la mesure du possible, de leur permettre l'accès à tous les renseignements nécessaires, par des moyens bilatéraux et multilatéraux. L'ONUDI a rassemblé une quantité importante de données pertinentes qui pourraient être mises à la disposition des coopératives de pays développés.

13. D'autres organisations internationales, telles que le Comité pour la promotion de l'aide aux coopératives (COPAC), l'Alliance coopérative internationale (ACI) et d'autres pourraient aussi jouer un rôle important dans la diffusion de renseignements sur des projets de ce genre. On estime qu'un meilleur usage des institutions et des programmes existants serait préférable à la création de nouveaux mécanismes ou programmes dans ce domaine.

14. De même, divers partenaires dans le secteur agro-alimentaire des pays en développement devraient pouvoir disposer d'une liste de coopératives de pays industrialisés, pouvant éventuellement fournir une assistance technique et diffuser des informations sur la technologie et les procédés de fabrication. Le secrétariat de l'ONUDI établit actuellement une telle liste.

15. Il est nécessaire que des représentants de coopératives aient des contacts plus fréquents et plus réguliers avec les partenaires éventuels dans les pays en développement, qu'il s'agisse de coopératives ou d'entreprises publiques ou privées, en participant, par exemple à des réunions de promotion, à des foires commerciales et à des voyages d'étude organisés par des pays et par des organisations internationales, telles que l'ONUDI.

16. Une collaboration accrue entre les coopératives et les pays en développement nécessite aussi l'appui des gouvernements nationaux qui devraient prendre l'initiative d'établir un cadre législatif et financier approprié. Certains pays développés, tels que le Canada, les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne, la Suède, l'ont fait en créant des institutions spéciales chargées d'aider les coopératives et les petites et moyennes entreprises à collaborer avec les pays en développement. Une autre preuve concrète de l'appui fourni aux coopératives est la Conférence internationale sur "Le potentiel de l'industrie alimentaire coopérative dans les pays en développement" (Ottawa, Canada, 22-26 août 1983), où le Gouvernement canadien a confirmé qu'il était disposé à promouvoir les activités des coopératives dans les pays en développement. Les coopératives ont, certes, besoin d'un tel soutien, mais les gouvernements respectifs devraient s'abstenir d'intervenir de manière excessive ou de prendre trop d'initiatives dans les domaines n'intéressant pas les coopératives elles-mêmes.

IV. DOMAINES DE COLLABORATION

17. Des exemples récents de collaboration entre des coopératives de pays industrialisés et différents partenaires dans les pays en développement donnent un aperçu de la portée et de la nature de cette collaboration. En général, celle-ci est axée sur des domaines comme les études de faisabilité, la formulation de projets, les services consultatifs, les contrats clefs en main, les coentreprises, les accords de gestion, la technologie, la recherche-développement, les arrangements financiers, la formation et le développement institutionnel.

18. La participation de coopératives de pays industrialisés à l'élaboration d'études de faisabilité et de préinvestissement en vue de la création d'industries alimentaires intégrées est une des composantes les plus importantes de la collaboration. Ces coopératives proposent leurs ressources intellectuelles et techniques pour réaliser des analyses de faisabilité approfondies et objectives concernant des projets de firmes agro-industrielles, ce qui est capital pour éviter les revers financiers et réduire le risque de choisir une technologie non appropriée. Leur aptitude à discerner les possibilités de commercialisation des produits dans leurs propres pays constitue naturellement un atout considérable. L'élaboration d'études de faisabilité ou de préinvestissement s'accompagne souvent de la formulation de projets, qui relève également de la compétence des coopératives. Ainsi :

- i) SwedFarm (Fédération des agriculteurs suédois) a participé activement à l'élaboration d'études de faisabilité ou de préinvestissement dans un grand nombre de pays en développement. On peut citer notamment à ce propos des études de faisabilité portant sur l'intégration de la production animale et laitière, sur un projet de transformation et de commercialisation en Egypte, sur le ramassage, le traitement et la distribution du lait et des produits laitiers en Tunisie, et sur le transport et le stockage par les coopératives en Zambie, ainsi qu'une étude de préinvestissement concernant un projet de mouture et d'ensilage (farine, aliments pour animaux) en Arabie saoudite^{1/};

- ii) La coopérative An Bord Bainne (Comité laitier irlandais) a exécuté en Egypte, au Zimbabwe, en Arabie saoudite et en Chine des études de faisabilité sur la viabilité d'installations laitières de recombinaison^{2/};
- iii) INTERCOOP (Italie) a effectué au Mozambique une étude sectorielle sur l'agro-industrie intégrée et en Somalie une étude de faisabilité concernant l'huile tirée des graines de sésame^{3/}.

19. Les services consultatifs sont un des modes de collaboration les plus répandus; ils prennent habituellement la forme d'études portant sur l'organisation, les aspects économiques, les techniques, la gestion et la commercialisation, de services-conseils techniques, de services d'ingénierie couvrant tous les aspects d'un projet - conception, évaluations des coûts, procédures d'appels d'offres, surveillance du chantier, etc. Les coopératives de pays développés dont les activités portent sur l'industrie alimentaire et leurs filiales communiquent leur savoir-faire en offrant des services consultatifs pour une large gamme de projets agro-industriels. En voici quelques exemples :

- i) CEBECO-HANDELSRAAD (Coopérative agricole nationale de commercialisation en gros, aux Pays-Bas) a fourni dans de nombreux pays en développement des services de consultants portant notamment sur une usine de nettoyage des graines pour du riz de semence en Indonésie, une coopérative d'approvisionnement et de commercialisation agricole en Jamaïque, la gestion des stocks de denrées alimentaires au Cap-Vert, un programme de stratégie alimentaire concernant la production et la distribution d'aliments composés du bétail en Zambie, etc.^{4/}.
- ii) Land O'Lakes (Etats-Unis) fournit une assistance technique à court terme à des coopératives au Costa Rica, au Honduras, en Colombie, à Panama et en Corée du Sud^{5/}.

20. Parfois, les coopératives de pays industrialisés offrent des services de caractère multidimensionnel et se chargent à la fois des études techniques et de la maîtrise d'ouvrage pour l'exportation et le lancement de projets industriels clefs en main et produits en main; elles assument, dans ce cas,

l'entière responsabilité des études préliminaires, de la planification et de la programmation industrielles, de la mise en place des installations, des opérations de démarrage, du calendrier de production et de la formation du personnel.

- i) INTERCOOP (Italie) collabore avec l'Algérie pour la construction d'une usine de semoule de couscous (produits en main) et celle d'une minoterie (clefs en main);
- ii) Des services polyvalents ont également été offerts par UCALYN (Coopérative laitière française) à la Tunisie pour la création de Tunisie Lait^{6/}.
- iii) SILOM (groupe de coopératives laitières françaises) a réalisé un projet global de création d'une usine laitière au Niger^{7/}.

21. Les coentreprises semblent être une forme particulièrement attrayante de collaboration qui peut s'appliquer à la fois à la transformation et à la commercialisation des produits. Une coentreprise requiert de la part des partenaires de plus grands engagements et une confiance mutuelle et il faut aussi qu'elle présente un intérêt sur le plan commercial pour la coopérative participante. Habituellement, les coopératives des pays industrialisés participent à des coentreprises en double qualité d'actionnaires et de conseillers techniques. Elles peuvent proposer leurs marques commerciales dans certaines conditions déterminées.

- i) La société danoise de développement laitier (Denmark Development Corporation - DDDC) a pris part à des coentreprises au Bahreïn, en Egypte, en Jordanie et au Koweït^{8/}.
- ii) Land O'Lakes (Etats-Unis) a cherché à conclure des accords de coentreprise ou de licence en Jamaïque, en Turquie, au Costa Rica, en Colombie et à Panama.

22. Il convient d'accorder une attention particulière à un autre domaine de collaboration défini par les accords de gestion. Ceux-ci peuvent porter sur tous les aspects de la gestion propres à améliorer la rentabilité, la qualité des produits et l'efficacité de l'action quotidienne.

- i) SwedFarm a exécuté des accords de gestion pour la Zambia Seed Company, pour un projet de silo en Jordanie et pour un centre national des agro-industries (formation du personnel et gestion).
- ii) Des activités analogues ont été menées par la Société danoise de développement laitier (DDDC).

23. Un autre domaine de coopération éventuelle est constitué par la recherche et le développement technologiques. La plupart des pays en développement manquent d'infrastructures de recherche suffisantes pour mener les études nécessaires à une utilisation rationnelle de certaines de leurs matières premières agro-alimentaires.

- i) La Pilot Plant Corporation (PPC) à Saskatoon (Canada) favorise la mise au point de nouvelles méthodes de traitement des céréales, oléagineux et légumineuses permettant d'en extraire des protéines, huiles et amidons qui sont ensuite transformés en substances entrant dans la fabrication de produits alimentaires, aliments pour bétail et composés industriels^{9/}.
- ii) Le Comité laitier irlandais a institué une collaboration technologique avec l'Egypte et l'Arabie saoudite, pour fabriquer en particulier une variété locale de fromage par un procédé d'ultrafiltration et de recombinaison.

24. Les arrangements financiers sont une autre forme de collaboration que les coopératives des pays industrialisés peuvent adopter ou parrainer^{10/}.

25. La Conférence internationale sur "Le potentiel de l'industrie alimentaire coopérative dans les pays en développement" (Ottawa, Canada, 22-26 août 1983), s'est préoccupée des moyens de diversifier les sources de financement des projets réalisés par les coopératives. En conclusion, elle a formulé un ensemble de suggestions qui pourraient être utiles pour trouver de nouvelles formes de cofinancement :

- Attestation par l'ONUDI de la viabilité technique du projet;
- Elaboration du projet par des coopératives de transformation alimentaire des pays industrialisés;

- Prêts de banques coopératives;
- Formation de la main-d'oeuvre par l'industrie alimentaire coopérative des pays industrialisés;
- Fourniture de matériel par l'industrie alimentaire (coopérative);
- Garantie des crédits à l'exportation par les gouvernements des pays industrialisés;
- Garantie de remboursement des prêts par les gouvernements des pays en développement.

26. Les programmes de formation sont un élément important des propositions de collaboration des coopératives des pays industrialisés. Ces propositions concernent non seulement le personnel des coopératives alimentaires des pays en développement mais l'ensemble des agents du secteur de la transformation alimentaire, aussi bien techniciens que responsables en matière de gestion. La plupart des programmes de formation sont habituellement exécutés dans un cadre national; cependant des échanges entre pays dans ce domaine sont précieux, mais de telles actions sont coûteuses, aussi importe-t-il de ne retenir pour une formation à l'étranger que ceux qui pourront en tirer parti. Très souvent, les programmes de formation sont une des composantes de projets plus vastes de collaboration. Voici quelques exemples d'activités de ce genre :

- i) Des programmes de formation ont été menés par SwedFarm en Iraq et en Zambie à l'intention du personnel de sociétés grainetières;
- ii) Le Comité laitier irlandais a organisé en Irlande des stages de formation en techniques de laiterie pour des étudiants originaires de Zambie et du Zimbabwe;
- iii) INDOC, filiale d'une organisation coopérative de l'industrie laitière d'Allemagne de l'Ouest, organise une série de séminaires sur la transformation du lait à l'intention de participants originaires de nombreux pays en développement^{11/}.

27. L'aide au développement institutionnel constitue également un champ largement ouvert à la collaboration. Les coopératives n'ont en général qu'une faible part de la production et du marché dans les pays en développement, bien qu'elles réussissent une percée dans certains secteurs. En Inde par exemple, la meilleure preuve en est l'essor des coopératives du secteur laitier^{12/}, de celui du sucre et des oléagineux. Les gouvernements des pays en développement devraient envisager sérieusement de promouvoir plus largement une organisation de type coopératif dans l'industrie alimentaire, car les coopératives associent un grand nombre d'agriculteurs et assurent par leurs méthodes de travail une répartition équitable des excédents. Les gouvernements devraient donc offrir un cadre législatif et financier propice à leur création. L'expérience des coopératives dans les pays industrialisés, sous l'angle de l'organisation et de la production, pourrait être particulièrement précieuse aux coopératives nouvellement créées dans les pays en développement.

28. Parmi les partenaires possibles d'une collaboration dans différents domaines, les coopératives des pays en développement les plus avancés ne doivent pas être négligées. On connaît des exemples d'une telle collaboration Sud-Sud. Le Brésil a entrepris une collaboration, par l'intermédiaire de ses coopératives, avec plusieurs pays en développement : Côte d'Ivoire, pour y introduire la fève de soja tropical et la technologie s'y rapportant et conseiller les membres de coopératives à propos de travaux de vulgarisation, Nigéria, en ce qui concerne un élevage de volailles, Maroc, pour la culture irriguée de la canne à sucre, Bolivie, à propos de fruits et de légumes tropicaux, Mozambique, pour la culture du blé, du tournesol et des fèves et Paraguay, pour la production de fruits^{13/}.

V. PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

29. Actuellement, la participation de ces entreprises à la collaboration avec les pays en développement est marginale, alors que leur contribution à la production alimentaire des pays développés est assez importante.

30. Malgré l'absence de définition universellement admise de cette catégorie d'entreprises, on reconnaît généralement aux PME certains traits communs : nombre réduit de personnes détenant le contrôle et la propriété de

l'entreprise; pouvoir de décision exercé par quelques propriétaires ou dirigeants, voire par une seule personne, tant pour la gestion quotidienne que pour la planification à long terme; part individuelle du marché relativement faible. Les petites et moyennes entreprises publiques (étatiques) qui existent dans les pays à économie planifiée entrent également dans cette catégorie.

31. Les conditions et les modalités d'un élargissement de la coopération paraissent, en ce qui les concerne, pratiquement identiques à celles énoncées à propos des coopératives, bien que par leurs objectifs, leur nature et leurs méthodes, ces deux groupes d'agents économiques diffèrent manifestement. En outre, l'expérience des PME en matière de coopération avec les pays en développement est encore plus mince que celle des coopératives, car elle est subordonnée au soutien des gouvernements et d'institutions financières et à la création de mécanismes propres à en élargir la portée.

32. Deux conditions préalables au moins doivent être soulignées. Tout d'abord, la nécessité de créer des aides financières spécifiques pour les agents désireux de coopérer avec différents partenaires dans les pays en développement. Puisque leur taille et l'échelle de leurs activités ne leur permettent pas d'accumuler des réserves pour les affecter au financement de projets dans les pays en développement, il leur faut une aide financière particulière. Ainsi, l'accroissement de leur participation dépendra de la création de conditions favorables par les gouvernements respectifs et les institutions financières, sous forme d'ouverture de crédits supplémentaires, garanties des risques, garanties additionnelles de prêts, etc.

33. Deuxièmement, vu la nature des activités et le caractère extrêmement décentralisé des opérations, il est nécessaire de créer des circuits efficaces d'information. La création ou l'activation d'organes centraux servant de relais aux petites entreprises dispersées pour la collecte et la diffusion d'informations utiles sur les propositions de projets leur permettrait peut-être d'être régulièrement informées des actions envisagées. Il s'ensuivrait un accroissement de leur participation aux projets. L'ONUDI et d'autres organisations internationales, qui produisent déjà des données concernant certains projets dans les pays en développement, pourraient faciliter cette entreprise en fournissant les informations pertinentes à ces relais, à l'intention des petites et moyennes entreprises.

34. Que peuvent offrir les PME ? Là encore, cela dépend de leurs aptitudes techniques et économiques d'ensemble et de leur spécialisation. Etant donné leur expérience et leurs possibilités, elles pourraient fournir une assistance technique aux pays en développement dans certains domaines spécifiques :

- Mise à jour de technologies simples employées par les PME et par l'industrie villageoise dans les pays en développement. Ce secteur prédomine encore dans l'industrie alimentaire et il est urgent de le moderniser pour le rendre plus efficace.
- Promotion de produits alimentaires spécifiques fabriqués dans les pays en développement et ouverture du marché à ces produits; commercialisation de ces produits en fonction des conditions du marché des pays industrialisés, sous forme de conserves alimentaires, produits alimentaires de luxe, épices, etc.;
- Fourniture d'outillages et d'équipements, notamment d'occasion, nécessaires aux PME dans les pays en développement;
- Formation de la main-d'oeuvre employée par le secteur des petites industries et des entreprises artisanales;
- Lancement de coentreprises avec les entreprises locales de pays en développement.

VI. THEMES DE DISCUSSION

35. La Consultation est invitée à examiner les questions suivantes :

- i) Quels sont les facteurs propices ou défavorables à une participation accrue des coopératives et des petites et moyennes entreprises à la promotion du développement intégré de l'industrie alimentaire ?

- ii) Quels types de collaboration (traditionnels ou nouveaux) les coopératives et les petites et moyennes entreprises peuvent-elles proposer ? Quelle est l'attitude de ces agents économiques envers un élargissement de leur participation ? Quelles mesures de principe (juridiques et financières) les gouvernements et les institutions financières des pays industrialisés pourraient-ils prendre pour favoriser cette évolution ? Quelles structures de collaboration pourrait-on promouvoir (par exemple un système tripartite associant une coopérative de pays développés, un pays en développement et l'ONUDI) ?

- iii) Quels sont les domaines et types de collaboration les plus recherchés par les pays en développement ? Par quels moyens les gouvernements des pays en développement pourraient-ils inciter ces agents économiques à intensifier leur collaboration avec divers homologues dans leur pays ?

- iv) Comment l'ONUDI pourrait-elle contribuer à favoriser de telles associations entre ces agents économiques de pays industrialisés et divers partenaires dans des pays en développement ?

Annexe I
Historique

La première Consultation sur l'industrie alimentaire a reconnu la nécessité de faire en sorte que davantage de partenaires dans les pays développés et les pays en développement les plus industrialisés puissent collaborer à l'ensemble des activités liées à l'industrie alimentaire. Les partenaires nouveaux éventuels incluent les coopératives et les petites et moyennes entreprises. La Consultation a recommandé que "l'ONUDI prenne les mesures voulues, et notamment étudie la possibilité de convoquer ultérieurement une réunion ... et ... [précise] les moyens d'identifier et d'aider les partenaires en question, compte tenu des contraintes financières et autres, et du transfert des compétences en matière de gestion" ^{14/}.

Comme suite à cette recommandation, une Conférence internationale sur le thème : "Le potentiel de l'industrie alimentaire coopérative dans les pays en développement : vers une interdépendance mondiale" s'est tenue à Ottawa, du 22 au 26 août 1983, sous les auspices du Gouvernement canadien et de l'ONUDI. La Conférence est convenue de l'importance de l'industrie alimentaire coopérative, car ce secteur constitue la plus grande part de l'industrie manufacturière dans les pays en développement.

Le rôle actuel des coopératives dans ce domaine est limité, mais il existe un potentiel considérable. Le mouvement coopératif mondial est aussi soucieux que capable d'élargir la gamme des actions associatives avec d'autres partenaires, y compris des coopératives. Ces actions de collaboration pourraient prendre la forme i) d'aides, ii) de contacts commerciaux ou iii) d'une combinaison des deux types. Aucune de ces trois formes d'action ne doit être négligée. Cependant, l'élargissement de la collaboration nécessitera de plus grands investissements en capital humain (formation des membres et du personnel), un accroissement des aides financières et, partant, du rôle des organes gouvernementaux nationaux et internationaux (garanties, financements en bloc), et l'amélioration des circuits d'information, ce à quoi les organisations internationales pourraient contribuer (ONUDI, FAO, ICA, COPAC et autres).

Annexe II
Bibliographie

1. Nature and role of industrial co-operatives in industrial development. Report of the ad hoc Expert Group Meeting on Industrial Co-operatives. ID/WG.25/1/Rev.1
2. Rôle des coopératives dans le développement industriel : coopération internationale en faveur des coopératives industrielles des pays en développement. ID/WG.311/2
3. Rôle des coopératives dans le développement industriel ID/B/88 et Corr. 1
4. Coopératives pour le développement industriel : projet de résolution présenté par la Bulgarie, le Ghana, l'Iran, la Guinée, la Pologne, le Soudan, l'Autriche, le Nigéria, les Philippines, la Suisse, les Etats-Unis d'Amérique et le Pakistan ID/B.L.65 et Rev. 1
5. Co-operative slaughterhouse and food industry in Kristianstad, Sweden ID/WG.171/18
6. Farmer's co-operatives as rural development factor ID/WG.171/22
7. Industrial co-operatives in developing countries ID/WG.210/2 and Summary
8. Rapport de la réunion du Groupe d'experts sur le rôle des coopératives dans le développement des industries alimentaires UNIDO/PC.8
9. Intégration dans l'industrie alimentaire et rôle des coopératives dans la promotion de cette industrie par la collaboration internationale UNIDO/PC.69

Notes

- 1/ D'après la brochure et la liste fournies par SwedFarm.
- 2/ Données fournies à l'ONUDI par la coopérative An Bord Baine.
- 3/ D'après la brochure relative à INTERCOOP.
- 4/ D'après la brochure relative à CEBECO-HANDELSRAAD.
- 5/ Données fournies à l'ONUDI par Land O'Lakes.
- 6/ A. Lablanchy, Société d'investissements laitiers outre-mer (SILOM), Paris, France, données fournies à l'ONUDI.
- 7/ Voir note 6/.
- 8/ D'après la brochure relative à la Denmark Dairy Development Corporation.
- 9/ Données figurant dans le rapport de la Conférence internationale sur "Le potentiel de l'industrie alimentaire coopérative dans les pays en développement" (Ottawa, Canada, 22-26 août 1983).
- 10/ Un exemple intéressant d'aide financière est fourni par une initiative conjointe de la Fédération coopérative des Etats-Unis et de l'Union coopérative du Canada en faveur des coopératives d'oléagineux en Inde. De l'huile de soja (provenant des Etats-Unis) et de l'huile de colza (provenant du Canada) fournies à titre de don financé respectivement par l'Agence des Etats-Unis pour le développement international et l'Agence canadienne de développement ont été vendues sur le marché indien par des correspondants en Inde, les recettes dégagées étant affectées au financement d'une série de projets : développement des institutions et des infrastructures, formation de main-d'oeuvre, recherche opérationnelle, évaluation des coûts, allocation d'un capital autorenouvelable aux nouvelles coopératives, mise au point de nouveaux produits et études de marché.
- 11/ Données fournies à l'ONUDI par INDOC.
- 12/ Dans l'industrie laitière, la Kaira District Co-operative Milk Producers' Union Ltd. en Inde, plus connue sous la marque de ses produits, AMUL, a aujourd'hui une réputation mondiale. Grâce à une organisation à deux niveaux regroupant plus de 800 coopératives de producteurs de lait, la Kaira Union a opéré un certain nombre de transformations et contribué à moderniser l'industrie laitière. Collectant annuellement près de 160 millions de kilos de lait et employant 2 500 personnes dont de nombreux spécialistes très qualifiés, elle est dirigée par des bénévoles de haut niveau et par un directeur exécutif qui a été l'initiateur de méthodes scientifiques de laiterie et d'une très large diversification des activités. L'approche adoptée dans le cadre de ce projet inspire actuellement d'autres programmes intitulés Operation Flood I and II.
- 13/ Voir note 9/.
- 14/ "Rapport de la première Consultation sur l'industrie alimentaire", ID/278, p. 6.

